L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

DÉCRET.

BEAUX-ARTS.

Le Président de la République Française.

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu l'avis émis par la Commission des Monuments

Historiques dans sa séance du 12 Février 1926 et tendant
au classement du Château de Lengaran à Lavérune (Hérault)
y compris son parc avec la fontaine monumentale et les
oeuvres d'art qui le décorent;

Vu le refus du propriétaire, M. Adelys Bertrand, de consentir au classement;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier; Vu la loi du 31 Décembre 1913, notamment l'article 5; Vu le décret du 18 mars 1924;

La Section de l'Intérieur, de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts du Conseil d'Etat entendue,

## DECRETE:

## Article Fremier .

Le Château de Lengaran à Lavérune (Hérault) ainsi que son parc, avec la fontaine monumentale et les oeuvres d'art qui le décorent, sont classés parmi les Monuments Historiques.

48-385-1923. [27576]

Décret classant parmi les Monuments Historiques le Château de Lengaran, à Lavérune (Mérault)

## Article 2 .

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fair à Faus

10 21 mai 1926

Par le Président de la République Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts,

G. DOUMERGUE

Département HERAULT Commune

Coût du présent extrait : 4, 00 €.

SERVICE DU CADASTRE

Section: A

Feuille :\_\_\_ 2

Echelle: 2500

## DU PLAN CADASTRAL

de Laverine N SAINT-459 RQUES! 554 PE 95 Engaran 53 Chateau de l'Engaran 468 (451) 458 Chemin 956 957 453 455 4.74 475 510 478 ADASTH, 479 Extrait certifié conforme Nº d'ordre du Livre journal au plan cadastral à la date des recettes: FFP. No. 1 ub L'Inspecteur Central du Cadastre

Département : HERAULT

Commune : LAVERUNE

Section : BZ Feuille : 000 BZ 01

Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 05/06/2014 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2012 Ministère de l'Économie et des

Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Montpellier

Centre administratif CHAPTAL BP 70001 34953

34953 MONTPELLIER CEDEX 02 tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

